



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)



Bienvenue !

Bureau des déléguées et délégués
25 février 2026

Documents disponibles :

Lignery.ca / Documents / Bureau des délégués / 25 février
2026

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2026;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Santé et sécurité au travail – X mauve;
5. Dépassement des maxima;
6. CAP/COP et obligations;
7. Calendrier scolaire et journées pédagogiques;
8. 5 à 7 familial;
9. Informations;
10. Questions diverses...
11. Nouvelles de mon milieu;

10. Informations:

- A. Affectation;
- B. Bourse persévérance;
- C. Rencontre PPP à prévoir;
- D. Tournée du fonds de solidarité (Blitz);
- E. Livraison des épinglettes;
- F. Enquête internationale.

3. Présentation des nouveaux membres

3. Présentation des nouveaux membres

4. Santé et sécurité au travail – X mauve

Communiqué APL #14

4. Santé et sécurité au travail – X mauve



À l'occasion de la « *Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles* », L'APL vous invite à porter fièrement et solidairement le **X mauve**¹, parce que chaque événement de violence est un événement de trop !

¹ La livraison des X mauve dans les écoles et les centres est prévue dès le lundi 23 mars 2026

4. Santé et sécurité au travail – X mauve

À l'initiative du Syndicat de Champlain, avec la participation de d'autres syndicats de la Montérégie dont L'Association des professeurs de Lignery (CSQ), la campagne **Mettons un X sur la violence en milieu scolaire** se déroulera du 23 mars au 3 avril 2026, juste à temps pour la [semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles](#), organisée par le ministère de l'Éducation du Québec, à la fin du mois de mars.

Des milliers d'épinglettes à l'effigie du *X mauve* seront distribuées aux personnes enseignantes afin qu'elles puissent la porter fièrement, des affiches à mettre en évidence dans votre école ou centre, l'imagerie pour agrémenter vos réseaux sociaux et votre signature seront rendus disponibles très bientôt. Nos collègues du Syndicat de Champlain ont également mis sur pied du matériel publicitaire affiché partout sur des panneaux divers, des autobus et des abribus. Nous allons également interpeller des alliées afin de les inviter à se joindre au mouvement.

Ensemble, brisons l'isolement, portons fièrement le *X mauve*, parce qu'il est nécessaire de mettre un X sur la violence en milieu scolaire!

4. Santé et sécurité au travail – X mauve

« Brisons l'isolement » → CONCOURS pour les membres de L'APL:

Et si, pour briser l'isolement, chaque établissement nous envoyait une photo de son équipe portant fièrement le X mauve afin d'alimenter notre page Facebook ?

Vous êtes invités à envoyer vos photos à l'adresse suivante : z27_lignery@aplcsq.net.

À la fin de la campagne (le 3 avril 2026), un tirage au sort sera fait parmi les participants.

Une surprise attendra l'établissement gagnant !

4. Santé et sécurité au travail – X mauve

L'APL souhaite faire de cette campagne un événement annuel.

Déploiement de la campagne X mauve

Semaine du 9 mars :

- Envoi électronique de l'imagerie WEB. Début de l'utilisation de ces outils.

Semaine du 23 mars :

- Vous recevrez (par le courrier APL) :
 - Les « X mauve » en quantité suffisante pour vos collègues enseignants. *Nous vous demandons de conserver votre épinglette pour les prochaines éditions de la campagne.*
 - Les affiches de la campagne à apposer à vos tableaux d'affichage syndical.



4. Santé et sécurité au travail – X mauve

Outils divers pour agir contre la violence

Signature de courriel, image FB ou autres : à venir et à utiliser à compter du 9 mars 2026



[Communiqué APL # 08 → Agir contre la violence et les incivilités envers le personnel](#)



Site WEB de la campagne

[Xmauve.com](https://xmauve.com)

5. Dépassement des maxima

5. Dépassement des maxima

Palements en cours!

À la suite de la sentence de janvier 2025 et des échanges avec le CSS, des paiements sont effectués actuellement et se poursuivront à chaque paye et ce, selon les dossiers pour lesquels il est possible de s'entendre.

Bref, ce n'est pas parce qu'une ou un collègue a reçu un paiement et pas toi, que tu as été oublié!



6. CAP/COP et obligations (formation)

6. CAP/COP obligations

Volet formation

PETIT RAPPEL :

Depuis l'adoption du **projet de loi no 40** en 2020 (Loi modifiant principalement la Loi sur l'éducation en ce qui concerne l'organisation et la gouvernance des écoles), le personnel enseignant doit obligatoirement suivre **30 heures de formation continue par cycle de 2 années**. La loi prévoyait alors que la personne enseignante était celle qui *« choisit les activités de formation continue qui répondent le mieux à ses besoins en lien avec le développement de ses compétences »*. J-F Roberge

6. CAP/COP obligations

Volet formation

PETIT RAPPEL :

Ensuite, les dispositions introduites par le **projet de loi no 23** ([*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*](#)) :

- **Le ministre obtient le pouvoir réglementaire de fixer les conditions et les modalités relatives à la formation continue.**
- Ce règlement touchera la reconnaissance du contenu des activités de formation et les modes de contrôle, de supervision ou d'évaluation des obligations de formation continue.
- Le ministre pourra **imposer des sujets d'activités de formation continue** applicables à l'ensemble du personnel enseignant au Québec. Cette disposition met l'accent sur le pouvoir des directions et des centres de services scolaires d'imposer des formations.

6. CAP/COP obligations

Volet formation

Formations obligatoires

Déclaration de visionnement en groupe

Vous aurez à déposer une liste de tout votre personnel, en indiquant les personnes qui étaient présentes aux formations. Ainsi, le service concerné aura le nombre de personnes présentes et le nom des personnes à qui faire des relances.

Code de cours	Nom du cours	Pour qui	Fréquence
510-100	La protection des renseignements personnels, c'est du sérieux (Loi 25)	Tout le personnel	Annuelle
000-001	Introduction à la cybersécurité	Tout le personnel	Annuelle
000-002	L'hameçonnage par de faux expéditeurs de courriel	Tout le personnel	Annuelle
000-003	Les mots de passe	Tout le personnel	Annuelle
581-101	Gestion contractuelle SRM	Tous les cadres du SRM et le personnel du SRM impliqué dans les achats	Annuelle
581-103	Gestion contractuelle - Écoles et services	Tous les gestionnaires écoles et services+ leur personnel impliqué dans les achats	Annuelle
Site du Gouvernement du Québec	Formation pour le réseau scolaire sur l'intimidation et la violence	Tous les intervenants qui sont en présence d'élèves	Une fois pour tous et tous les nouveaux membres du personnel (déclaration de visionnement pas nécessaire)
Capsule de sensibilisation à visionner	Cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire	Tout le personnel	Une fois pour tous et tous les nouveaux membres du personnel (déclaration de visionnement pas nécessaire)

Lien vers le Forms

<https://urls.fr/0BC5hp>

6. CAP/COP obligations

Volet formation générale

Malgré la loi 23, il est important de rappeler à la direction que :

Les articles 96.20 (LIP) et 96.21 al. 3 (LIP) prévoient que :

La direction **DOIT** consulter le personnel sur ses besoins
La direction **DOIT** convenir avec eux des activités de formation qui seront offertes.

Consulter : La validité d'une consultation est tributaire (SAE 8861) :

- de la suffisance (qualitatif et quantitatif) des informations communiquées aux personnes consultées;
- du délai raisonnable consenti à ces personnes pour se former une opinion éclairée;
- de la possibilité d'exprimer cette opinion (et donc d'influer sur l'autorité consultante) avant qu'elle n'arrête sa décision)

Convenir : se mettre d'accord, s'entendre

6. CAP/COP obligations

Volet formation générale

Réappropriation de la LIP et des ententes locales

- 96.20 LIP : Le directeur de l'école, après **consultation des membres du personnel** de l'école, fait part au centre de services scolaire, à la date et dans la forme que celui-ci détermine, des besoins de l'école pour chaque catégorie de personnel, ainsi que des besoins de perfectionnement de ce personnel.
- 96.21 al. 3 LIP : [Le directeur] voit à **l'organisation des activités de perfectionnement** des membres du personnel de l'école **convenues** avec ces derniers en respectant les dispositions des conventions collectives qui peuvent être applicables, le cas échéant, **et il s'assure que chaque enseignant remplisse son obligation de formation continue.**

6. CAP/COP obligations

Volet formation générale

2. La formation demeure **un point de CPE (#15)**, il faut donc en discuter et amener des propositions à la direction en respect de vos besoins en développement professionnel → →

Art. 4-1.07

Les enseignants sont obligatoirement consultés sur les objets mentionnés dans la convention et, sur demande, sur les points suivants :

1. de déterminer les orientations propres à l'école ;
2. le projet éducatif et son contenu ;
3. les modalités d'application du régime pédagogique ;
4. le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour les matières qu'il précise ;
5. le choix des activités éducatives qui nécessitent un changement à l'horaire régulier des élèves ou un déplacement de celles-ci ou ceux-ci à l'extérieur de l'école ;
6. la réglementation relative à la conduite des élèves ;
7. la politique et les modalités d'intégration, dans le milieu scolaire, des enfants éprouvant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ;
8. les mesures de sécurité des élèves ;
9. la politique et le choix des activités non comprises dans le programme d'étude ;
10. l'implantation des nouveaux programmes d'études ;
11. les critères et les mécanismes de passage du niveau primaire au niveau secondaire ;
12. les critères de renvoi des élèves de l'école ;
13. l'utilisation des journées pédagogiques (moment, contenu) ;
14. les critères pour la répartition et la distribution des tâches ;
15. les programmes de mise à jour de perfectionnement des enseignantes et enseignants ;

6. CAP/COP obligations

Volet formation générale

Assignment ou invitation :

Il est toujours important de valider si vous êtes invités ou assignés à une formation. Un écrit stipulant l'une ou l'autre des situations est nécessaire.

QUAND ?

N'oubliez pas que la formation assignée DOIT se faire :

- Lors des journées pédagogiques;
- En libération;
- À l'intérieur de l'amplitude selon le temps prévu à la tâche.
- ❖ Une formation hors amplitude = bénévolat !

30 heures de formation obligatoire / 2 ans :

Peu importe le moment choisi pour assister à de la formation, les heures y étant consacrées doivent être compilées dans les 30 heures de formation obligatoire.

La « formation par les pairs », notamment les CAP, les COP, rencontres collaboratives, etc. doit aussi être comptabilisées.

6. CAP/COP obligations

Volet formation **se questionner!**

Depuis quelques années, nous remarquons que:

- La participation à des rencontres collaboratives devient de plus en plus imposée.
 - Y a-t-il du **temps dans la tâche** ?
 - Lorsque sous **libération**, y a-t-il du **temps dans la tâche** pour combler les périodes « libres » ?
- Il y a une forte tendance à **imposer des méthodes** pédagogiques issues de la « recherche »
 - Votre autonomie est-elle respectée, **LIP 19** ?
- Il y a une forte tendance à ce que tous « **fassent pareil** ».
 - Évaluation / enseignement ...
 - Respect des besoins de vos élèves ?

6. CAP/COP obligations

Volet formation **se questionner!**

Depuis quelques années, nous remarquons que:

- Il y a une **présence plus marquée** des CP dans les classes.
 - Des conseils ou des consignes?
- Certaines directions évaluent les compétences des personnes enseignantes selon qu'elles adhèrent ou non aux pratiques jugées efficaces, notamment dans les COP ou les CAP.
- Des enseignants se sentent dans **l'obligation de mettre en place** ce qui est proposé.
 - Quelles seraient les conséquences?

6. CAP/COP obligations

Position du CSS:

Le CSS encourage les rencontres collaboratives afin de favoriser l'atteinte d'objectifs communs.

Chaque membre de l'équipe met à contribution ses forces et ses compétences afin d'enrichir les travaux collaboratifs.

Les personnes enseignantes prennent part régulièrement à des moments de mise en commun, permettant de partager les réussites et de poursuivre ensemble l'atteinte des objectifs fixés.

L'expertise ainsi que l'autonomie professionnelle du personnel enseignant demeurent pleinement reconnues et respectées, comme le prévoit la LIP (article 19).

6. CAP/COP obligations

Volet formation **agir!**

Afin de poursuivre nos représentations auprès du CSS et de la FSE, en plus de **continuer à vous soutenir**, nous souhaitons établir un portrait (bilan) de la situation pour chacun des milieux.

Votre autonomie professionnelle est-elle respectée ? La pression est-elle élevée ?

6. CAP/COP obligations

Volet formation **agir!**

Dès le retour de la relâche, nous vous ferons parvenir un *Forms* de cueillette de données.

Nous souhaitons minimalement une réponse par école.

Les données obtenues seront traitées de manière confidentielle;

Début : 9 mars / Fin : 20 mars

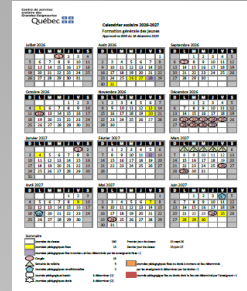


Le formulaire ne sera accessible qu'à compter du 9 mars.

7. Calendrier scolaire et journées pédagogiques

Calendrier du CSSDGS

7. Calendrier scolaire et journées pédagogiques



Calendrier scolaire 2026-2027

La convention indique que le calendrier scolaire doit comporter :

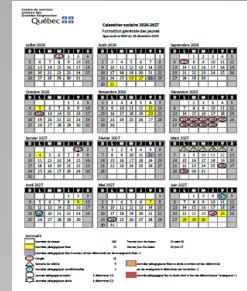
- 4 journées pédagogiques dont le LIEU et le CONTENU sont déterminés par la personne enseignante;

PLUS

- 1 journée pédagogique dont le LIEU est exclusivement déterminé par la personne enseignante.

7. Calendrier scolaire et journées pédagogiques

Calendrier scolaire 2026-2027



Le CSS, dans sa [proposition de calendrier](#), a déjà identifié **deux journées pédagogiques** dont le lieu et le contenu sont déterminés par la personne enseignante



Journées pédagogiques fixe à **contenu et lieu déterminés** par les enseignants fixes : 2

Ainsi, l'école doit déterminer :

- 2 autres journées dont le LIEU et le CONTENU ... ; 
- 1 journée dont le LIEU ... 

7. Ca péda

Juillet 2026

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Octobre 2026

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Janvier 2027

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16

Août 2026

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre 2026

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Février 2027

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20

Septembre 2026

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Décembre 2026

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Mars 2027

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20

Sommaire

	Journées de classes	180
	Journées pédagogiques fixes	13
	Journées pédagogiques fixe à contenu et lieu déterminés par les enseignants fixes : 2	
	Congés	16
	Semaine de relâche	5
	Journées pédagogiques conditionnelles	2
	Journée pédagogique bassin	à déterminer (1)
	Journées pédagogiques école	à déterminer (2)

Premier jour de classe: 01-sept-26

Dernier jour de classe: 23-juin-27

Journées pédagogiques fixes ou école à contenu et lieu déterminés par les enseignants à déterminer par les écoles : 2

Journée pédagogique fixe ou école dont le lieu est déterminé par l'enseignant : 1

Étapes à suivre:

1. Fixer vos 2 journées ped école (Étoile)

2. Choisir les "oranges" parmi les fixes (JAUNE) ou école (ÉTOILE)

3. Choisir la "rouge" parmi les fixes (JAUNE) ou école (ÉTOILE)

8. 5 à 7 familial

Info APL #7

8.



5 à 7 familial Prof, ma fierté !



Seul(e), entre amis ou en famille !
Le mercredi 29 avril 2026 à partir de 16H00



Isatis Sport
310, rue Wilfrid-Lamarche
St-Constant J5A 1W2



C'est le retour de notre activité annuelle !

Que vous patiniez ou non, venez festoyer entre amis. Profitez de cette occasion pour donner rendez-vous à vos collègues enseignants actuels ou anciens.

Au menu :

- Breuvages et boustifailles (première consommation gratuite)
- Jeux de société : atelier offert par la « Boutique *Courajeux* »
- Glace 1
 - 16h00 à 17h20 : Bâton rondelle/anneau
 - 17h30 à 18h50 : Partie(s) de hockey (mixte) pour le personnel enseignant
- Glace 2 : Patinage libre de 16h00 à 19h00

Tirage dès 19h00

Venez en grand nombre!

Inscriptions requises

Pour de plus amples renseignements, parlez à la
personne déléguée de votre école!

Inscriptions : du 16 mars au 10 avril 2026

La feuille
d'inscription sera
dans le prochain
courriel APL. Un
rappel suivra
après la relâche.

Voir Info APL #7

9. Informations

9. Informations

- A. Affectation**
- B. Bourse - persévérance**
- C. Rencontre PPP à prévoir**
- D. Tournée du fonds de solidarité (Blitz)**
- E. Épinglettes**
- F. Enquête internationale**

9. Informations

A. Affectation

- AVANT le 1er avril: Toutes les demandes ([Communiqués APL #09 à # 13](#)) doivent être acheminées au CSS.
- Mi-mars / mi-avril : Rencontre des équipes enseignantes concernées par les mouvements préalables.
- Fin avril / début mai : Déclaration des effectifs (surplus annoncés).
- Début mai : Relo-école → Une rencontre d'information de L'APL aura lieu. Les personnes concernées recevront une invitation.

Voir aide-mémoire

9. Informations

A. Affectation

- Fin mai : Bassin CSS pour les personnes en surplus sans affectation. Une rencontre de préparation APL aura lieu.
- **Entre le 1^{er} et le 15 juin** : Réponse à l'expression des préférences, s'il y a lieu.
- **Fin juin** (après l'expression des préférences des E1) affectation des enseignants réguliers temps plein à statut particulier (E2). Une rencontre d'information de L'APL aura lieu.
- **Début août** : Affectation des personnes de la liste de priorité. Des rencontres d'information de L'APL auront lieu.

Voir aide-mémoire

9. Informations

B.

5^e édition

**Bourses de persévérance scolaire
autochtone de la CSQ**



5 bourses de
750\$

- **Critères:**

- Être un élève autochtone de 3^e, 4^e ou 5^e secondaire;
- Fréquenter un établissement scolaire;
- Être recommandé par une personne intervenante scolaire;
- Avoir complété un court formulaire en ligne.



Pour plus d'informations et le lien du formulaire:

[Bourses de persévérance scolaire autochtone CSQ – Centrale des syndicats du Québec \(CSQ\)](#)

Date limite: le 27 avril 2026

Voir Info APL #6

9. Informations

C. Rencontre PPP:



**Les projets
pédagogiques
particuliers au
secondaire**

INVITATION AU PERSONNEL ENSEIGNANT DU SECONDAIRE :

- FAISANT PARTIE DU COMITÉ PPP;
- MEMBRES DU CPE;
- PERSONNES DÉLÉGUÉES;
- ENSEIGNANTS SOUHAITANT EN APPRENDRE AVANTAGE.

**L'OBJECTIF EST DE PARTAGER
LES TRAVAUX EN COURS ET EN
APPRENDRE D'AVANTAGE**

**Rencontre virtuelle offerte par L'APL le
mardi 17 mars 2026 dès 16h30.**

Pour vous inscrire: [Cliquez ici](#)



9. Informations -



D. Blitz du Fonds de solidarité FTQ

- Le blitz aura lieu du **16 mars au 29 mai 2026.**
 - ✓ Afin de répondre aux besoins de chacun, des rencontres seront offertes en présence et en mode virtuel.
 - ✓ Les responsables locaux (RL) seront présents dans plus de la moitié des établissements tout en offrant également un service en mode virtuel.

Voir Info APL #6

9. Informations -

D. Blitz du Fonds de solidarité FTQ

- ✓ Ainsi, vous pourrez rencontrer votre RL en personne ou en mode virtuel selon le calendrier établi pour votre établissement.
- ✓ Vous recevrez **un courriel à transférer**, avec des pièces jointes contenant toutes les informations.

9. Informations -

D. Blitz du Fonds de solidarité FTQ (suite)

Les responsables locaux (RL) sont:

Guy Poissant: gpoissant@aplcsq.net ou 450-659-5491

Véronique Bourdon: veronique.bourdon@cssdgs.gouv.qc.ca

Chantal Leclerc: cleclerc20903@votreri.com

Cédric Lessard-Lachance: cedric.lessard-lachance@cssdgs.gouv.qc.ca

9. Informations

D. Blitz du Fonds de solidarité FTQ (suite)

Les responsables locaux (RL) ont reçu la formation nécessaire leur permettant de répondre à vos questions concernant:

- le rôle du Fonds et les façons d'y contribuer;
- l'espace REER;
- le RAP;
- etc.

9. Informations

E. Livraison des épinglettes

Total des ventes : 165 épinglettes



Certains milieux ont reçu les épinglettes cet après-midi alors que d'autres les recevront demain.

*** **Important!** À remettre rapidement à vos collègues pour qu'ils les aient avant la semaine de relâche ou une journée de congé 😊

9. Informations

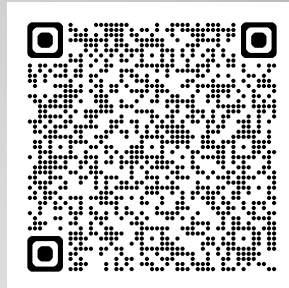
F. Enquête internationale sur la santé et le bien-être du personnel de l'éducation

L'amélioration du bien-être physique et mental des personnels de l'éducation partout dans le monde est une condition essentielle pour garantir une éducation de qualité pour toutes et tous.

C'est pourquoi la CSQ et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), dont l'APL fait partie, s'associent à l'Internationale de l'Éducation pour lancer la 3^e édition d'IBEST, le *Baromètre international de la santé et du bien-être du personnel de l'éducation*, au Québec.

Donnez votre avis!

Afin de connaître votre réalité, nous vous invitons à répondre à l'enquête IBEST (environ 15 minutes). Le sondage est ouvert **jusqu'au 20 mars**.



Lien du sondage en français : [I-BEST-FRANCAIS](#)

Les données recueillies de manière anonyme dans le cadre de cette enquête serviront à appuyer notre plaidoyer en faveur de meilleures politiques éducatives au Québec et dans le monde entier.

Voir Nouvelles APL

9. Informations

Prochain BDD

– **8 avril 2026 à 18h30 en présentiel** –

**École de formation professionnelle
de Châteauguay**

10. Questions diverses

10. Questions diverses

11. Nouvelles de mon milieu

Merci et bonne soirée!

**Nous vous souhaitons une belle
semaine de relâche.
Décrochez. Profitez.
Une pause pleinement méritée !**



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)